

ADSEA DU CANTAL

Siège social : 2 Rue de la Fromental
AURILLAC (CANTAL)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale annuelle du 12 juin 2026
Exercice : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Sociétés d'expertise comptable inscrites au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'AURA et d'Occitanie et de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC Lyon-Riom
Membre du regroupement France Défi

Nos experts-comptables

Sabrina GINIOUX Jérôme MOISSINAC
Christophe BERTRAND Ludovic MERLE
Geoffroy GUILLEM Pierre TOURRETTE

Nos commissaires aux comptes

Sabrina GINIOUX
Christophe BERTRAND
Jérôme MOISSINAC



accueil@innoliance.fr



04 71 64 94 94



3 Rue du 11 novembre, 15000 Aurillac



MMA ENTREPRISE N° 113 516 318



www.innoliance.fr

ADSEA DU CANTAL
Association loi 1901
Siège social : 2 Rue de la Fromental
15000 AURILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Membres de l'Association ADSEA DU CANTAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADSEA DU CANTAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4. Changements de méthode de l'annexe des comptes annuels concernant qui expose le



changement de méthode comptable lié aux règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 de modernisation des états financiers applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AURILLAC, le 28 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes



INNOLIANCE CBA, représenté par
Christophe BERTRAND

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement		54 864,77	-52 871,73	1 993,04
				2 255,91
TOTAL I		54 864,77	-52 871,73	1 993,04
				2 255,91
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	131 263,45	-99 663,00	31 600,45	55 524,63
Immobilisations Corporelles				
Terrains	664 395,10	-15 218,12	649 176,98	261 791,48
Constructions	24 291 166,94	-10 572 444,10	13 718 722,84	13 782 261,11
Installations techniques matériel et outillage industriel	4 904 337,09	-3 619 771,18	1 284 565,91	1 338 801,37
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 227 335,55		1 227 335,55	239 259,89
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés	63 478,19		63 478,19	62 347,99
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	10 027,69		10 027,69	10 212,51
TOTAL II		31 292 004,01	-14 307 096,40	16 984 907,61
				15 750 198,98
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	227 305,75		227 305,75	205 210,86
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 800 297,11	-21 987,05	1 778 310,06	1 126 397,09
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	287 466,11		287 466,11	606 791,25
Charges constatées d'avance	267 790,92		267 790,92	125 658,43
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	8 569 708,07		8 569 708,07	7 152 616,54
Disponibilités	9 338 455,29		9 338 455,29	10 411 011,65
TOTAL IV		20 491 023,25	-21 987,05	20 469 036,20
				19 627 685,82
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL VII				
INNOLIANCE CBA Expertise comptable – Audit – Conseil 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65 E-mail : accueil@innoliance.fr				
TOTAL GENERAL		51 837 892,03	-14 381 955,18	37 455 936,85
				35 380 140,71

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		80 803,24	80 803,24
Fonds propres complémentaires		784 347,85	784 347,85
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		80 000,00	80 000,00
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		139 330,52	
Réserves pour projet de l'entité		10 094 021,97	9 900 876,31
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		8 710 253,15	8 736 327,30
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		139 589,25	356 372,90
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		179 506,44	396 290,09
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		446 826,15	115 692,53
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		-43 727,38	-351 732,60
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		11 764 918,98	11 318 092,83
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		1 220 188,42	1 221 357,07
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		1 624 171,05	1 517 257,43
TOTAL I		14 609 278,45	14 056 707,33
Fonds reportés et dédiés:			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation		33 100,00	33 100,00
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		7 264 647,51	5 762 668,14
TOTAL II		7 297 747,51	5 795 768,14
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		60 809,00	205 846,19
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		211 313,15	229 489,00
TOTAL IV		272 122,15	435 335,19
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 718 993,44	11 768 935,35
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		6 293,01	7 821,03
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		579 310,76	593 977,85
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		2 761 031,84	2 555 656,25
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		110 033,98	99 188,13
Autres dettes			
Autres dettes		72 375,21	66 751,44
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		28 750,50	

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
 1 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

Compte de résultat

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2025 CONSO

E-mail : accueil@innoliance.fr

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	226,00	0,00	517,00	0,00	-291,00	-56,29
Ventes de biens	271 181,53	1,24	225 921,03	1,14	45 260,50	20,03
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	1 046 906,62	4,79	1 044 188,15	5,26	2 718,47	0,26
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	1 318 088,15	6,03	1 270 109,18	6,40	47 978,97	3,78
Concours publics et subvt° exploitation	21 859 434,97	100,00	19 837 057,26	100,00	2 022 377,71	10,19
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	5 000,00	0,02	49 400,00	0,25	-44 400,00	-89,88
. Dons manuels			45 800,00	0,23	-45 800,00	-100,00
. Mécénats	5 000,00	0,02	3 600,00	0,02	1 400,00	38,89
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	21 864 434,97	100,02	19 886 457,26	100,25	1 977 977,71	9,95
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	177 899,69	0,81	150 630,01	0,76	27 269,68	18,10
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	199 810,00	0,91			199 810,00	
Utilisations des fonds dédiés	679 890,73	3,11	722 061,50	3,64	-42 170,77	-5,84
Autres produits	1 452 893,70	6,65	1 386 261,89	6,99	66 631,81	4,81
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	25 693 243,24	117,54	23 416 036,84	118,04	2 277 206,40	9,72
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	128 713,92	0,59	122 421,72	0,62	6 292,20	5,14
Variation de stocks	-9 814,48	-0,04	762,78	0,00	-10 577,26	-1 386,67
Autres achats et charges externes	4 064 213,74	18,59	4 120 504,68	20,77	-56 290,94	-1,37
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 354 420,08	6,20	1 256 717,90	6,34	97 702,18	7,77
Salaires	11 768 998,85	53,84	11 134 232,97	56,13	634 765,88	5,70
Cotisations sociales	4 246 037,26	19,42	4 012 111,61	20,23	233 925,65	5,83
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	1 393 715,53	6,38	1 129 487,12	5,69	264 228,41	23,39
Dotations aux provisions	14 234,15	0,07	76 577,53	0,39	-62 343,38	-81,41
Valeurs comptables des immobilisations cédées	92 896,38	0,42			92 896,38	
Report en fonds dédiés	2 181 870,10	9,98	1 703 376,45	8,59	478 493,65	28,09
Autres charges	40 751,30	0,19	33 941,76	0,17	6 809,54	20,06
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	25 276 036,83	115,63	23 590 134,52	118,92	1 685 902,31	7,15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	417 206,41	1,91	-174 097,68	-0,88	591 304,09	-339,64
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	318 750,94	1,46	333 953,35	1,68	-15 202,41	-4,55
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	318 750,94	1,46	333 953,35	1,68	-15 202,41	-4,55
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés	100 614,12	0,46	107 241,38	0,54	-6 627,26	-6,18
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	100 614,12	0,46	107 241,38	0,54	-6 627,26	-6,18
RÉSULTATS FINANCIERS	218 136,82	1,00	226 711,97	1,14	-8 575,15	-3,78
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	635 343,23	2,91	52 614,29	0,27	582 728,94	1 107,55
Produits exceptionnels	23 440,92	0,11	183 255,42	0,92	-159 814,50	-87,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	23 440,92	0,11	183 255,42	0,92	-159 814,50	-87,21
Charges exceptionnelles	136 077,60	0,62	40 833,38	0,21	95 244,22	233,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	136 077,60	0,62	40 833,38	0,21	95 244,22	233,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-112 636,68	-0,52	142 422,04	0,72	-255 058,72	-179,09
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	75 880,40	0,35	79 343,80	0,40	-3 463,40	-4,37

Compte de résultat

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2025 CONSO

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	75 880,40	0,35	79 343,80	0,40	-3 463,40	-4,37
PRODUITS	26 035 435,10	119,10	23 933 245,61	120,65	2 102 189,49	8,78
CHARGES	25 588 608,95	117,06	23 817 553,08	120,07	1 771 055,87	7,44
EXCÉDENT OU DÉFICIT	446 826,15	2,04	115 692,53	0,58	331 133,62	286,22
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

Compte de résultat

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2025 CONSO

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							

INNOLIANCE CBA
 Expertise comptable – Audit – Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

Annexes Comptes Annuels 2025

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

A.D.S.E.A.
Siège Administratif
2, rue de la Fromental
15000 AURILLAC

SOMMAIRE

1. Présentation de l'Association.....	2
1.1 Objet social	2
1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
1.3 Description des moyens mis en œuvre	4
1.4 Faits caractéristiques de l'exercice	5
1.5 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture de l'exercice.....	7
2. Principes, règles et méthodes comptables	8
3. Informations complémentaires.....	14
4. Changements de méthode	16
5. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat.....	18
5.1 Etat des immobilisations.....	18
5.2 Etat des Amortissements	19
5.3 Détail des Stocks.....	20
5.4 Etat des échéances des créances	20
5.5 Disponibilités	21
5.6 Produits et Avoirs à recevoir	21
5.7 Charges à payer et Avoirs à établir	22
5.8 Charges et Produits constatés d'avance.....	22
5.9 Tableau de variation des fonds propres	23
5.10 Tableau des provisions et dépréciations	25
5.11 Tableau des Fonds Dédiés (Exploitation/Investissement)	26
5.12 Tableau des fonds dédiés liés aux legs et donations.....	28
5.13 Etat des échéances des dettes.....	28
5.14 Engagements financiers	29
5.15 Tableau des concours publics et subventions (73 et 74)	30
6. Notes sur le compte de Résultat	31
6.1 Analyse du résultat comptable	31
6.2 Détermination du résultat effectif de l'entité	32
7. Comptes annuels 2024 certifiés (exercice précédent l'année de première application du règlement n° ANC 2023-03).....	33

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

A.D.S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC
Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

1. Présentation de l'Association

1.1 *Objet social*

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Identité de l'Association

L'association intitulée "Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte" a été fondée en 1948, déclarée à la Préfecture du Cantal le 15 décembre 1948, et publiée au "Journal officiel de la République Française", le 6 janvier 1949.

Association sans but lucratif, son régime relève de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Son action s'exerce dans le département du Cantal.

La durée de l'association est illimitée.

Son siège social et son siège administratif sont domiciliés à Aurillac, 2 rue de la Fromental.

Le conseil d'administration peut décider le transfert du lieu d'implantation du siège social.

Elle est adhérente à l'Union Régionale des Institutions et Organismes Privés Sanitaires Sociaux (URIOPSS) Auvergne-Limousin, à NEXEM, principale organisation des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire, ainsi qu'à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE).

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Buts et missions de l'Association

L'Association a pour **buts** :

- d'assurer à des enfants, adolescents et adultes en difficulté, en raison de leurs troubles et de leur inadaptation, toute aide et accompagnement spécifiques ;
- de participer à la formation et à la spécialisation des personnels.

Elle inscrit résolument ses actions dans le sens d'une lutte contre toute forme d'exclusion, de ségrégation et d'enfermement.

Elle s'engage à la recherche et à la mise en œuvre constante de tous les moyens d'intégration scolaire, sociale et professionnelle, d'ouverture sur la cité et au développement de toute activité qui permet l'intégration économique des personnes handicapées, et favorise ainsi leur insertion dans le milieu social.

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@adsea15.fr
A.D.S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC
Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

L'Association a pour **missions** :

- de rechercher, de soutenir et de développer toute action justifiée par le souci de rester au plus près des besoins des usagers dans le cadre de conventions de mission d'intérêt général et de service public ;
- de participer à l'œuvre de prévention et à l'information de la population ;
- de mettre en œuvre les études et recherches qui découlent de ses buts ;
- d'assurer l'animation et la gestion technique, administrative et financière des pôles, établissements et services dûment habilités, conformes à ses buts, ses objectifs et ses missions.

L'Association pourra être amenée à créer et à gérer des pôles (cf. 1.2 détaillant la liste des pôles existants), établissements et services qui auront le même but que ceux gérés actuellement.

Dans la ligne directe de son action passée, l'ADSEA du Cantal contribue aux missions des services publics de santé et de solidarité nationale.

A ce titre, elle a vocation à bénéficier des moyens en personnel, équipements et subventions des ministères chargés de ces secteurs et des collectivités territoriales concernées.

1.2 *Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées*

L'Association ADSEA du Cantal, Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, emploie environ 350 salariés en ETP. Elle est pourvue d'une représentation du personnel au titre du Comité Social et Economique.

La nature des activités ou missions sociales réalisées se décline au travers de la gestion de plusieurs établissements et services, lesquels sont répartis en 3 pôles d'activité :

- **Un pôle Protection de l'Enfance** qui accompagne en milieu ordinaire ou accueille des mineurs ou des jeunes majeurs en danger ou en situation de vulnérabilité au sein de services d'Action Educative en Milieu Ouvert (Centre AEMO et SEAP), d'un Dispositif d'Hébergement et d'Accompagnement Personnalisé (DHAP), d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) sise à Brezons, intégrée au périmètre associatif et rattachée au pôle Protection de l'Enfance depuis le 1^{er} Janvier 2025 et d'une Unité de vie Socio-Educative Médicalisée pour Adolescents (USEMA) opérationnelle depuis le mois d'Octobre 2025.

- **Un pôle Médico-social Enfant** qui accueille des jeunes en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage ou de comportement (Institut Médico-Educatif, Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile, Centre Médico Psycho Pédagogique Départemental et Service de Prévention associé).

- **Un pôle Médico-social Adulte** qui accueille des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, Entreprise Adaptée, Foyer d'Hébergement, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, Atelier Occupationnel, Foyer de Vie, Foyer d'Accueil Médicalisé, Unité pour Personnes Handicapées Vieilles).

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements de l'entité (Actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables)

- A l'ouverture, le montant brut des immobilisations de l'entité est de 29 313 826.19 €.
- Durant l'exercice, les investissements corporels/incorporels engagés et terminés s'élèvent à 1 721 064.85 €.
- Les investissements engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture s'élèvent à 1 114 170.47 € (immobilisations incorporelles/corporelles en cours).
- La Valeur Nette Comptable de l'Actif Immobilisé de l'entité à la clôture est de 16 986 900.65 €.

- Ressources humaines

Sur l'exercice, il a été réalisé :

- 584 contrats de travail (CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats aidés) et avenants.
- 38 actions de formation réalisées dans le cadre du plan de développement des compétences. Le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 5 023 heures en 2025.
- A ces chiffres s'ajoutent 17 contrats en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, contrats aidés).
- L'embauche de 53 nouveaux CDI dont 23 recrutements externes liés à la création de nouveaux services et dispositifs (10 USEMA, 10 AEMO-IH, 2 ISCG, 1 PAS) et 23 départs de l'association (retraite, licenciement, démission...).

- Communication

Les dépenses de communication et de signalétique s'élèvent à 2 366.58 € sur l'exercice.

- Entretien et Maintenance / Dépenses de fonctionnement

Le poste « entretien / maintenance » s'élève à 408 763 € sur l'exercice. Le total des charges d'exploitation est évalué à hauteur de 25 276 036.83 € pour l'année 2025.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Ressources Humaines

De par la création des nouvelles unités et via les actions mises en place sur le millésime 2025, l'ADSEA du Cantal compte désormais 23 établissements, services et dispositifs.

Sur un plan effectifs, l'ADSEA compte désormais 349 salariés permanents à la clôture du présent exercice soit + 47 salariés permanents par rapport à l'exercice précédent.

Immobilier - Patrimoine

L'ADSEA du Cantal poursuit sa politique « construction-rénovation » de son patrimoine immobilier sur l'exercice 2025 :

- Le lancement des travaux de restructuration en Mars 2025 du bâtiment d'hébergement du DIME du Pays de Mauriac, dont la livraison est prévue à l'été 2026.
- L'acquisition en Juin 2025 d'une maison d'habitation sur Aurillac retraduite en Maison d'Enfants à Caractère Social après 3 mois de travaux. Ce bâti mis aux normes d'accueil du public devient alors l'Unité Socio-Educative Médicalisée pour Adolescents (U.S.E.M.A), opérationnelle depuis le mois d'Octobre 2025.
- L'acquisition en Décembre 2025 d'un terrain à Saint-Flour destiné à la construction de nouveaux locaux pour l'antenne AEMO.
- La poursuite du pré-projet de rénovation ou de reconstruction des ateliers occupationnels de la Résidence Bos Darnis, avec l'engagement de la cession du site par la Mairie de Saint-Ilpide à l'ADSEA.
- La poursuite du pré-projet de construction/rénovation des bâtiments de la ferme de l'ESAT d'Anjoigny, avec l'engagement de la cession de parcelles de terrain par le CCAS de Saint-Cernin à l'ADSEA.
- La poursuite des travaux de rénovation du Siège Social avec un atterrissage prévu à la fin du premier trimestre 2026.
- La finalisation des travaux engagés sur la villa « Thourou », structure venant compléter les logements des résidents d'Anjoigny.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Développement

L'ADSEA poursuit une dynamique de croissance externe mesurée, en cohérence avec la volonté d'une meilleure représentativité à l'échelon départemental, d'où les actions engagées ci-après sur l'exercice 2025 :

- La reprise de la gestion de la MECS « La petite maison » à Brezons, intervenue le 01/01/2025, suite à un partenariat privilégié engagé depuis 2021 avec l'Association Terre de Demain.
- La poursuite de nos différents partenariats avec l'ADAPEI, l'UDAF, les PEP15, l'IME de Volzac, et bien sûr le Consortium inter-associatif Handicaps Adulte « Les Monts du Cantal » (ADSEA, ACAP Olmet, ARCH, Les Bruyères) avec la mise en œuvre du service SAMSAH et d'autres actions centrées sur des partages de pratiques des SAVS, la réadaptation sociale et la mutualisation de formations.
- La poursuite de notre positionnement associatif au sein des instances départementales de pilotage des politiques publiques en lien avec l'ARS et le CD15, permettant à l'ADSEA de continuer à prendre toute sa place au sein du territoire.
- Des réponses positives à plusieurs appels à projet qui se concrétisent sur le terrain via :
 - ✓ La création d'une Unité Socio-Educative Médicalisée pour Adolescents (U.S.E.M.A) opérationnelle depuis le mois d'Octobre 2025. Cet ESSMS de 5 jeunes est rattaché au Pôle de Prévention et de Protection de l'Enfance dans une dynamique de transversalité et de mutualisation avec les deux autres Pôles Médico-Sociaux Handicap Enfant et Adulte.
 - ✓ L'ouverture, en Septembre 2025, d'une nouvelle unité d'AEMO Intensive avec Hébergement (A.E.M.O – I.H). 49 mesures sont exercées principalement sur les arrondissements d'Aurillac et Mauriac. Pour rappel, cet appel à projet a été obtenu en coopération avec l'AGAMEQ et l'ASeD 15.
 - ✓ Le démarrage, en Octobre 2025, du dispositif Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie (I.S.C.G). Ce dispositif, rattaché à la Direction du Pôle de Prévention et de Protection de l'Enfance, est constitué d'un binôme de professionnelles positionnées dans les locaux du Centre AEMO d'Aurillac, en complément de bureaux dans les locaux du Commissariat d'Aurillac et du Groupement de Gendarmerie dans lesquels elles sont immergées aux côtés des forces de sécurité. Leur mission est d'assurer un travail social d'accueil-évaluation-orientation.
 - ✓ La mise en œuvre des Pôles d'Appui à la Scolarité de Murat et Mauriac. Effectif depuis Septembre 2025, ce dispositif est rattaché à la Direction du complexe DITEP-CMPP.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

Aspect organisationnel

L'année 2025 est une année marquante sur le périmètre de son développement tant sur le plan RH qu'organisationnel. Il va de soi que les nouvelles unités intègrent les périmètres des CPOM déjà contractualisés et ce, comme suit :

- L'USEMA est intégré au second CPOM 2024-2028 Handicap Adulte et Enfance et ce, le 20 Octobre 2025, date de sa mise en service.
- Le CPOM ADSEA Pôle Protection de l'Enfance / Conseil Départemental du Cantal, acté pour une durée de 5 ans (2024-2028) voit également son périmètre élargi puisqu'il y est désormais intégré la MECS de Brezons ;

A souligner le passage en Dispositif IME-SESSAD (D.I.M.E) depuis le mois de Septembre 2025.

Comptabilité - Clôture des comptes

L'exercice 2025 fait l'objet de l'application de nouveaux règlements.

Il s'agit des règlements ANC n°2023-03 et ANC n°2022-06 relatifs à une nouvelle présentation des comptes annuels ainsi qu'à une modernisation des états financiers.

Ces deux règlements homologués par des arrêtés respectifs et publiés au Journal Officiel fin décembre 2023, s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (cf 4. **Changement de méthode**).

Il est à noter également une augmentation conséquente des flux comptables et ce, suite à la mise en place des nouvelles unités (AEMO-IH, USEMA, ISCG). Cela impacte les produits et charges d'exploitation de manière significative tout comme les actifs immobilisés.

1.5 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture de l'exercice

Les actualités réglementaires du secteur associatif à but non lucratif font état d'une réforme de la tarification appelée SERAFIN-PH. Cette dernière cible les ESSMS du secteur Handicap Enfant sous compétence tarifaire de l'Agence Régionale de Santé. Il en découle une nouvelle valorisation de nos activités qui de fait aura un impact significatif sur les ressources financières qui seront allouées à moyen terme.

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

2. Principes, règles et méthodes comptables

« Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité d'exploitation ;
- permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2020 et clos au 31 Décembre 2024) ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2020 et clos au 31 Décembre 2024) ;
- du règlement ANC 2023-03 en coordination avec le règlement ANC 2022-06 traduisant tous deux une réforme majeure sur la présentation des comptes annuels ainsi qu'une modernisation des états financiers et ce, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2025 (cf point 4. Changement de méthode) ;
- du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF. »

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement utilisées au sein de l'Association sont variables selon les établissements :

- Constructions : de 15 à 50 ans,
- Agencements : de 10 à 30 ans,
- Matériel et outillages : de 7 à 15 ans,
- Véhicules : de 5 à 10 ans,
- Matériel et mobilier de bureau : de 7 à 15 ans.

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires

Le manque de moyens de recensement des contributions ne permet pas de les évaluer avec exactitude.

Legs et donations

Les montants inscrits dans les comptes de bilan s'élèvent à 33 100 €. L'Association n'a pas reçu de legs ou donations sur l'exercice 2025.

Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée (ESSMS)

A la clôture de l'exercice, l'ADSEA distingue, dans ses fonds propres, les fonds propres restituables (Art L313-19 du CASF) qui constituent « les fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée ».

Sont donc concernés le résultat, le report à nouveau et les réserves, lesquels font l'objet d'une subdivision spécifique dans la présentation du tableau de fonds propres (cf. annexe 5.9).

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Fonds dédiés et reportés

- Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisation des fonds dédiés » dans les produits au compte de résultat.

S'agissant des ESSMS, l'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée aux comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Le résultat d'un établissement sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ne constitue pas un fonds dédié dans la mesure où il n'est pas dédié par l'autorité de tarification à un projet défini distinct de l'objet de l'entité.

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans l'annexe 5.11.

Ces derniers sont ventilés en fonction de leur nature à savoir dans les comptes # 1921 - Fonds dédiés à l'investissement ou les comptes # 1922 - Fonds dédiés à l'exploitation. Ils s'élèvent à 6 802 827.58 € à la clôture du présent exercice.

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice, les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont la gouvernance de notre Association peut décider de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

En sus des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification, figurent également les fonds dédiés :

- sur subventions d'exploitation (# 194) pour un montant de 104 939.55 € ;
- sur contributions financières d'autres organismes (# 195) pour un montant de 356 880.38 € ;

Soit un total cumulé de 7 264 647.51 € à la clôture de l'exercice 2025.

- Fonds reportés liés aux legs et donations

Les fonds liés aux legs et donations figurent au compte #1911 pour un montant de 33 100 €.

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 77
E-mail : accueil@innoliance.fr

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, ces derniers étant comptabilisés en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les produits au compte de résultat.

Disponibilités / Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit

Le modèle d'écoulement associatif appelé communément « Compte Miroir » est comptabilisé à l'actif du bilan (Poste « Disponibilités »). Il vient neutraliser les livrets d'épargne correspondants et de fait, donner une vision transparente de la trésorerie disponible de l'Association.

L'état des placements et disponibilités est détaillé à l'annexe 5.5.

Le Poste « Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit » au passif du bilan est détaillé aux annexes 5.13 et 5.14.

Produits de tiers financeurs

- Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions,
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

- Subventions

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Ressources liées à la générosité du public

- Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

- La vente de dons de marchandises en nature est la réalisation monétaire d'un don manuel en nature,
- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

L'Association n'a pas comptabilisé de dons sur l'exercice 2025.

- Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle, la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat, soit la forme de parrainage, selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

Lorsqu'un mécénat inscrit, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisé en totalité au cours de celui-ci, alors la part non consommée est inscrite en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes ».

L'Association a comptabilisé des opérations de mécénats sur l'exercice pour un montant global de 5 000 €.

- Legs, donations, assurances vie

L'Association n'a pas reçu de legs, assurances vie ou donations sur l'exercice.

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité,
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit, à savoir :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

Notre Association estime que la présentation des contributions volontaires en nature n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement. Mais aussi que le manque de moyens de recensement desdites contributions ne permet pas de les évaluer avec certitude.

Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Comme l'article 11 du nouvel arrêté du 22 mai 2019 le précise, l'arrêté du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique, est abrogé. Il reste applicable aux exercices ouverts jusqu'au 31 décembre 2019 à moins que le présent arrêté ne soit appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication.

L'arrêté du 22 mai 2019 fixe les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité.

L'ADSEA du Cantal ne s'inscrivant pas dans le cadre de la collecte des ressources issues de la générosité du public, cette dernière n'est de fait pas soumise à l'obligation de produire un compte d'emploi annuel des ressources collectées via des dons, sponsoring ou mécénat.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil

3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC

Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65

E-mail : accueil@innoliance.fr

A.D.S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC

Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

3. Informations complémentaires

Effectifs

Au 31/12/2025, les effectifs salariés de l'Association se décomposaient de la manière suivante :

- 276 salariés en CDI à temps plein,
- 73 salariés en CDI à temps partiel (46.31 ETP),
- 17 salariés en CDD à temps plein,
- 9 salariés en CDD à temps partiel (6.28 ETP).

Au total, l'Association employait au 31/12/2025, 375 salariés pour 345.59 ETP (hors apprentis (7), contrats de professionnalisation (3)).

Provision pour indemnités de départ en retraite

L'engagement total au titre de la provision d'indemnité de départ en retraite s'élève à fin 2025 à 3 307 895.55 € chargé.

La provision n'est pas constatée comptablement.

Les paramètres pris en compte sont :

- Projection à effectif permanent (CDI) présent au 31/12/2025, valorisé à l'ETP,
- Taux d'actualisation nul,
- Age de départ à la retraite tenant compte de la réforme (âge de départ de 62 ans à 64 ans en fonction de l'année de naissance),
- Turnover nul.

Dans le cadre des exercices précédents, les financeurs avaient pour pratique de flécher les sommes dédiées aux futurs départs à la retraite des salariés de l'Association et ce, via les affectations de résultats ou bien sous la forme d'un CNR versé à cet effet.

Les Fonds dédiés Retraite, non consommés à la fin du présent exercice, s'élèvent à 810 941.94 €.

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif dispose que les Associations doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés (avantages en nature inclus).

Ladite rémunération est de 228 644.11 € pour l'exercice 2025.

Aucun administrateur n'est rémunéré.

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Litiges prudhommaux en cours

Pour l'exercice 2025, le montant des provisions pour litiges prudhommaux s'élève à 36 868 € à la clôture.

Aucun nouveau litige n'est identifié sur l'exercice.

Sur ce même exercice, des reprises de provisions à hauteur de 112 752.83 € sont constatées comptablement et actent la clôture de deux litiges provisionnés sur les exercices précédents.

Solde d'heures supplémentaires à récupérer

Un certain nombre d'heures supplémentaires sont à récupérer au 31/12/2025. Elles n'ont pas été provisionnées mais pourraient impacter les comptes pour un montant de 181 495 € chargé.

Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires comptabilisés au titre de la mission de Commissariat aux Comptes pour l'année 2025 s'élèvent à 36 855.62 € TTC.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

4. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues diffèrent de celles appliquées sur l'exercice précédent.

Pour rappel, le règlement ANC 2018-06 (complété du règlement ANC 2019-04 pour les activités médico-sociales) s'appliquait aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et clos au 31 Décembre 2024.

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2025, une réforme majeure impacte la présentation des comptes annuels à savoir l'application du **Règlement ANC 2022-06**.

Ce nouveau cadre impose plusieurs évolutions significatives donc les principales sont listées ci-après :

1. une nouvelle définition du résultat exceptionnel

Seules les charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel sont désormais classés comme exceptionnels.

2. la suppression des transferts de charges

Les comptes 79 sont supprimés. Les opérations concernées doivent dorénavant être enregistrées au crédit de comptes 649 – charges de personnel ou aux comptes 758 pour le « hors personnel ».

3. des modifications dans la comptabilisation des éléments

- Les reprises de subventions d'investissement sont désormais inscrites dans le résultat courant (compte 747 au lieu de 777) et impactent directement les produits d'exploitation (et non les produits exceptionnels comme par le passé).
- Les cessions d'immobilisations (ex compte 775) et valeurs nettes comptables de cession des actifs immobilisés (ex compte 675) sont également intégrées au calcul du résultat d'exploitation (remplacés par les comptes 757 et 652) et de fait, n'impactent plus le résultat exceptionnel.

Au règlement ANC 2022-06 s'associe le règlement ANC 2023-03 lequel amène des modifications de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat).

Dans les grandes lignes au niveau du bilan :

- Les frais d'établissement sont désormais distingués à part en amont de l'actif immobilisé ;
- Les charges constatées d'avance sont intégrées dans les créances ;

Dans le compte de résultat, la réforme ANC 2022-06 a, pour rappel, supprimé le caractère « exceptionnel » des cessions d'immobilisations qui sont désormais présentées dans le résultat d'exploitation.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil

3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65 - Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

E-mail : accueil@innoliance.fr

Au niveau présentation, le règlement 2023-03 précise que les produits de cessions d'éléments d'actifs ainsi que les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs ne sont plus englobés dans les autres produits et autres charges mais apparaissent sur une ligne à part.

Les comptes annuels 2025 ont été élaborés conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Pour autant, le format du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédant l'exercice de première application diffère du format du bilan et du compte de résultat certifiés par le commissaire aux comptes lors de l'exercice 2024.

Pour votre parfaite information, nous présentons séparément dans cette annexe les comptes certifiés l'an passé.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

5. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

5.1 Etat des immobilisations

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	54 864,77 €	- €	- €	54 864,77 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	128 359,45 €	2 904,00 €	- €	131 263,45 €
Autres immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Immobilisations incorporelles en cours	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles				
Terrains	272 384,63 €	392 010,47 €	- €	664 395,10 €
Dont CMPP		277 121,69 €		
AEMO		114 888,78 €		
Constructions				
sur sol propre	12 833 185,72 €	991 835,03 €	494 396,41 €	13 330 624,34 €
Dont SIÈGE		13 014,28 €	- €	
Association		179 594,71 €	- €	
Association (USEMA-1)		382 400,63 €	- €	
USEMA-1		2 009,18 €	- €	
ES-AT Social		22 631,14 €	- €	
ITEP		79 663,31 €	494 396,41 €	
IME		163 063,85 €	- €	
DILAP		13 394,92 €	- €	
Foyer Anjoigny		135 999,01 €	- €	
sur sol d'autrui	10 931 109,78 €	29 432,82 €	- €	10 960 542,60 €
Dont ES-AT Commercial		3 620,00 €	- €	
ITEP		2 181,44 €	- €	
AEMO		18 252,18 €	- €	
FAM Hébergement		5 379,20 €	- €	
Installations techniques, matériel et outillage	2 001 990,30 €	65 389,80 €	118 099,21 €	1 949 280,89 €
Dont ITEP		4 011,24 €	10 928,32 €	
Entreprise Adaptée		1 554,65 €	481,50 €	
IME / SESSAD		27 105,66 €	106 689,39 €	
Exploitation Commerciale		10 344,08 €	- €	
ES-AT Social		5 347,20 €	- €	
Foyer Anjoigny/SAUVS		4 304,79 €	- €	
AEMO		6 768,27 €	- €	
DILAP		861,57 €	- €	
CMPP/MPA		609,00 €	- €	
USEMA-1		4 292,34 €	- €	
Autres immobilisations corporelles				
Agencements	386 275,92 €	1 769,03 €	- €	388 044,95 €
Matériel de transport	1 322 108,43 €	133 835,55 €	37 000,00 €	1 418 943,98 €
Dont Exploitation Commerciale		39 001,10 €	- €	
Entreprise adaptée		44 450,92 €	25 000,00 €	
ITEP		35 862,29 €	- €	
AEMO		14 521,24 €	12 000,00 €	
Matériel informatique	425 863,96 €	17 954,79 €	17 508,38 €	426 310,37 €
Dont Siège		2 449,40 €	738,98 €	
Foyer Anjoigny		245,28 €	- €	
Ecat Social		1 656,23 €	- €	
ITEP		2 212,32 €	2 559,60 €	
Résidence BOS D'ARNIS		1 163,21 €	- €	
IME		1 420,08 €	12 660,84 €	
USEMA-1		1 082,37 €	- €	
AEMO		3 044,62 €	- €	
SESSAD		1 471,68 €	1 548,96 €	
ISCG		2 225,34 €	- €	
MECS BRIEZON		984,26 €	- €	
Mobilier	601 450,94 €	84 833,40 €	7 364,06 €	678 920,28 €
Dont Siège		1 555,86 €	3 805,71 €	
Association		10 615,92 €	- €	
Bas Darnis		26 628,47 €	- €	
AEMO		19 183,33 €	- €	
ES-AT Social		3 694,56 €	- €	
USEMA-1		7 399,89 €	- €	
IME		632,83 €	- €	
Foyer Anjoigny		13 087,56 €	- €	
DILAP		953,72 €	- €	
ITEP		479,99 €	3 213,00 €	
SESSAD		599,25 €	345,35 €	
Cheptel	15 300,00 €	- €	- €	15 300,00 €
Autres immobilisations	29 111,90 €	1 099,96 €	2 675,24 €	27 536,62 €
Total	29 002 005,80 €	1 721 064,85 €	677 043,30 €	30 046 027,35 €

Immobilisations corporelles en cours	207 600,35 €	1 114 170,47 €	125 437,81 €	1 196 333,01 €
Dont IME		948 641,80 €	4 206,00 €	
Foyer Anjoigny		22 998,09 €	121 231,81 €	
CAMP		142 527,58 €	- €	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	31 659,54 €	5 061,00 €	5 718,00 €	31 002,54 €
Dont Association		861,00 €	- €	
FAM Hébergement		- €	1 518,00 €	
DHAP		4 200,00 €	4 200,00 €	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	62 347,99 €	1 130,20 €	- €	63 478,19 €
Dont Association		391,50 €	- €	
Exploitation commerciale		738,70 €	- €	
		- €	- €	
Autres	10 212,51 €	3 940,00 €	4 124,82 €	10 027,69 €
Dont AEMO		1 240,00 €	- €	
FOYER Anjoigny		800,00 €	800,00 €	
IMP		500,00 €	1 181,27 €	
IME		1 100,00 €	1 488,55 €	
DHAP		300,00 €	265,00 €	
SEAP		- €	390,00 €	
Total Général	29 313 826,19 €	2 845 366,52 €	812 323,93 €	31 346 868,78 €

5.2 Etat des Amortissements

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	52 608,86 €	262,87 €	- €	52 871,73 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	72 834,82 €	26 828,18 €	- €	99 663,00 €
Immobilisations corporelles				
Terrains (aménagements)	10 593,15 €	4 624,97 €	- €	15 218,12 €
Constructions				
sur sol propre	3 237 106,01 €	560 259,28 €	402 121,26 €	3 395 244,03 €
sur sol d'autrui	6 744 928,38 €	432 271,69 €	- €	7 177 200,07 €
Installations techniques, matériel et outillage	1 610 270,73 €	96 584,27 €	118 013,08 €	1 588 841,92 €
Autres immobilisations corporelles				
Agencements	322 882,37 €	15 429,59 €	- €	338 311,96 €
Matériel de transport	759 449,09 €	160 335,60 €	37 000,00 €	882 784,69 €
Matériel informatique	330 529,46 €	38 445,15 €	16 564,90 €	352 409,71 €
Mobilier	388 293,99 €	42 531,89 €	7 336,77 €	423 489,11 €
Cheptel	5 914,30 €	3 342,86 €	- €	9 257,16 €
Autres	25 960,14 €	1 088,42 €	2 371,93 €	24 676,63 €
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total Général	13 561 371,30 €	1 382 004,77 €	583 407,94 €	14 359 968,13 €

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

A.D.S.E.A. du Cantal - 2. rue de la Fromental - 15000 AURILLAC
Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

5.3 Détail des Stocks

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Produits vétérinaires	497,34 €	- €	117,29 €	380,05 €
Engrais - amendements	- €	783,00 €	- €	783,00 €
Aliments				
Bovins viande	860,20 €	- €	158,80 €	701,40 €
Bovins lait	755,34 €	1 642,89 €	- €	2 398,23 €
Paille Bovins	3 415,50 €	1 267,65 €	- €	4 683,15 €
Carburant	2 399,40 €	3 202,10 €	- €	5 601,50 €
Combustible Fuel	1 208,00 €	453,00 €	- €	1 661,00 €
Produits d'entretien	775,77 €	687,33 €	- €	1 463,10 €
Divers (Stock produits lessiviels, semences et plants...)	2 272,53 €	373,68 €	- €	2 646,21 €
Emballages	2 716,89 €	1 680,92 €	- €	4 397,81 €
Matériel Ateliers St Illide	2 176,54 €	542,82 €	- €	2 719,36 €
Animaux				
Bovins viande	86 450,00 €	12 110,00 €	- €	98 560,00 €
Bovins lait	65 240,00 €	8 505,00 €	- €	73 745,00 €
Porcs	3 288,60 €	86,40 €	- €	3 375,00 €
Produits finis (tome, légumes, fourrage)	33 154,75 €		8 963,81 €	24 190,94 €
Total Général	205 210,86 €	31 334,79 €	9 239,90 €	227 305,75 €

5.4 Etat des échéances des créances

5.4 Etat des échéances des créances			
	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 027,69 €	2 040,00 €	7 987,69 €
Créances douteuses - Usagers	23 141,65 €	1 457,22 €	21 684,43 €
Autres créances clients	1 777 155,46 €	1 777 155,46 €	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	13 101,39 €	13 101,39 €	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 380,27 €	2 380,27 €	
Etat et autres collectivités publiques:	47 094,07 €	47 094,07 €	
- Impôts sur les bénéfices	- €	- €	
- TVA	6 614,00 €	6 614,00 €	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 643,64 €	5 643,64 €	
- Divers	- €	- €	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	212 632,74 €	212 632,74 €	
Charges constatées d'avance	267 790,92 €	267 790,92 €	
Total Créances	2 365 581,83 €	2 335 909,71 €	29 672,12 €

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil

3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC AD.S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC

Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65 Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

E-mail : accueil@innoliance.fr

5.5 Disponibilités

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Placements				
Comptes à Terme Crédit Agricole	7 000 000,00 €	1 400 000,00 €	- €	8 400 000,00 €
Livret A Crédit Agricole	80 282,97 €	- €	655,84 €	79 627,13 €
Livret Associations Crédit Agricole	3 728 368,22 €	- €	1 091 081,78 €	2 637 286,44 €
Livret Associatis Caisse d'Épargne	15 147,18 €	90,88 €	- €	15 238,06 €
Compte sur Livret Société Générale	102 551,14 €	2 148,24 €	- €	104 699,38 €
Crédit Agricole Produits Financiers OC Miroir	230 533,26 €	263 643,81 €	- €	494 177,07 €
Compte sur Livret Crédit Agricole	14 982,16 €	201,00 €	- €	15 183,16 €
Livret A Asso TDD (A Nvx fusion TDD : 8 336,64 €)	8 336,64 €		8 336,64 €	- €
CSL MECS Brezons (A Nvx fusion TDD : 259 953,08 €)	259 953,08 €		259 953,08 €	- €
Oc Miroir	- 9 569 602,00 €	- 703 171,00 €	- €	- 10 272 773,00 €
Disponibilités				
Valeurs à l'encaissement	- €	- €	- €	- €
Comptes courants des établissements (dont A Nvx fusion TDD 139 864,91 €)	15 533 875,57 €	724 295,84 €	- €	16 258 171,41 €
Caisses (dont A Nvx fusion TDD 454,70 €)	6 289,06 €	239,57 €	- €	6 528,63 €
Total Général	17 410 717,28 €	1 687 448,34 €	1 360 027,34 €	17 738 138,28 €

5.6 Produits et Avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	4 163,21 €
Autres créances	207 726,32 €
Valeurs mobilières de placement (intérêts courus)	169 708,07 €
Disponibilités (intérêts créditeurs à recevoir)	317,01 €
Total	381 914,61 €

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

5.7 Charges à payer et Avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 293,01 €
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 095,81 €
Dettes fiscales et Sociales	1 751 770,95 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir:)	70 136,59 €
Total	1 987 296,36 €

5.8 Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	267 790,92 €	28 750,50 €
Charges/ Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
Total	267 790,92 €	28 750,50 €

INNOLIANCE CBA
 Expertise comptable – Audit – Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

5.9 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES		A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise		865 151,09 €	- €	- €	- €	865 151,09 €
dont	CMPP	8 938,91 €				8 938,91 €
	Association	43 311,73 €		- €		43 311,73 €
	Siege	13,01 €				13,01 €
	IME	346 376,49 €				346 376,49 €
	ITEP	109 388,07 €				109 388,07 €
	AEMO	10 916,85 €				10 916,85 €
	DILAP	154 360,98 €				154 360,98 €
	ES-AT Social	177 216,39 €				177 216,39 €
	ES-AT Production	4 838,66 €				4 838,66 €
	Entreprise Adaptée	6 290,00 €				6 290,00 €
	MECS Brezons	1 500,00 €				1 500,00 €
Fonds propres avec droit de reprise		80 000,00 €	- €	- €	- €	80 000,00 €
dont	IME	80 000,00 €				80 000,00 €
Ecart de réévaluation		- €	- €	- €	- €	- €
Réserves		9 900 876,31 €	332 476,18 €	- €	- €	10 233 352,49 €
dont	MECS Brezons	191 821,26 €	21 235,75 €			170 585,51 €
	Entreprise Adaptée	167 145,95 €	30 221,37 €			197 367,32 €
	ES-AT Production	997 403,06 €	188 998,44 €			1 186 401,50 €
	ES-AT Social	326 265,34 €	2 700,92 €			328 966,26 €
	F-AM Hébergement	255 580,49 €	19 100,23 €			236 480,26 €
	F-AM Soins	858 747,77 €	3 040,99 €			861 788,76 €
	Foyer de Vie	252 131,70 €	1 125,00 €			251 006,70 €
	CMPP	656 092,16 €	- €			656 092,16 €
	Siege	4 749,95 €	- €			4 749,95 €
	IME	1 789 604,93 €	15 915,37 €			1 773 689,56 €
	SESSAD Pays de Mauriac	155 556,38 €	- €			155 556,38 €
	SESSAD Aurignac-Haute-Auvergne	910 206,23 €	- €			910 206,23 €
	ITEP	2 223 488,32 €	- €			2 223 488,32 €
	Foyer Appuyé / S-AJM / S-AUS	681 236,10 €	1 609,60 €			682 845,70 €
	S-AUS-AH	53 943,34 €	23 522,35 €			77 465,69 €
	AEMO	227 447,84 €	- €			227 447,84 €
	DILAP	104 197,49 €	- €			104 197,49 €
	SE-AP	45 258,00 €	428,34 €			45 686,34 €
	Association	- €	119 390,52 €			119 390,52 €
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée »		8 736 327,30 €	26 074,15 €	- €	- €	8 710 253,15 €
dont	MECS Brezons	191 821,26 €	21 235,75 €			170 585,51 €
	ES-AT Social	326 265,34 €	2 700,92 €			328 966,26 €
	F-AM Hébergement	255 580,49 €	19 100,23 €			236 480,26 €
	F-AM Soins	858 747,77 €	3 040,99 €			861 788,76 €
	Foyer de Vie	252 131,70 €	1 125,00 €			251 006,70 €
	CMPP	656 092,16 €	- €			656 092,16 €
	Siege	4 749,95 €	- €			4 749,95 €
	IME	1 789 604,93 €	15 915,37 €			1 773 689,56 €
	SESSAD Pays de Mauriac	155 556,38 €	- €			155 556,38 €
	SESSAD Aurignac-Haute-Auvergne	910 206,23 €	- €			910 206,23 €
	ITEP	2 223 488,32 €	- €			2 223 488,32 €
	Foyer Appuyé / S-AJM / S-AUS	681 236,10 €	1 609,60 €			682 845,70 €
	S-AUS-AH	53 943,34 €	23 522,35 €			77 465,69 €
	AEMO	227 447,84 €	- €			227 447,84 €
	DILAP	104 197,49 €	- €			104 197,49 €
	SE-AP	45 258,00 €	428,34 €			45 686,34 €
	Association	- €	119 390,52 €			119 390,52 €
Report à nouveau		356 372,90 €	-217 976,81 €	100 803,09 €	99 609,93 €	139 589,25 €
dont	MECS Brezons	21 283,89 €	-1 381,44 €	100 803,09 €	99 609,93 €	21 095,61 €
	Entreprise Adaptée	0,00 €				0,00 €
	ES-AT Production	34 676,11 €	-42 241,55 €			-7 565,44 €
	ES-AT Social	18 845,21 €	-42 241,55 €			-23 396,34 €
	F-AM Hébergement	-16 627,72 €	80 016,87 €			63 389,15 €
	F-AM Soins	-33 372,00 €	119 928,45 €			86 556,45 €
	Foyer de Vie	35 056,31 €	-1 238,81 €			33 817,50 €
	CMPP	141 066,98 €	3 378,60 €			144 445,58 €
	Association	-74 593,30 €				-74 593,30 €
	Siege	-163 382,26 €	46 052,99 €			-117 329,27 €
	IME	148 217,02 €	-147 178,01 €			1 039,01 €
	SESSAD Pays de Mauriac	23 134,37 €	-24 138,12 €			-83,75 €
	SESSAD Aurignac-Haute-Auvergne	79 858,62 €	-18 246,17 €			61 612,45 €
	ITEP	126 392,78 €	-151 084,86 €			-24 692,08 €
	Foyer Appuyé	-36 721,29 €	-4 223,24 €			-40 944,53 €
	S-AUS	1 814,34 €	-7 050,19 €			-5 235,85 €
	AEMO	80 855,18 €	106 248,64 €			187 103,82 €
	DILAP	-39 999,17 €	8 671,47 €			-31 327,70 €
	SE-AP	9 827,81 €	-25 457,70 €			-15 629,89 €
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée »		396 290,09 €	-217 976,81 €	100 803,09 €	99 609,93 €	179 306,44 €
dont	MECS Brezons	21 283,89 €	-1 381,44 €	100 803,09 €	99 609,93 €	21 095,61 €
	ES-AT Social	18 845,21 €	-42 241,55 €			-23 396,34 €
	F-AM Hébergement	-16 627,72 €	80 016,87 €			63 389,15 €
	F-AM Soins	-33 372,00 €	119 928,45 €			86 556,45 €
	Foyer de Vie	35 056,31 €	-1 238,81 €			33 817,50 €
	CMPP	141 066,98 €	3 378,60 €			144 445,58 €
	Association	-74 593,30 €				-74 593,30 €
	Siege	-163 382,26 €	46 052,99 €			-117 329,27 €
	IME	148 217,02 €	-147 178,01 €			1 039,01 €
	SESSAD Pays de Mauriac	23 134,37 €	-24 138,12 €			-83,75 €
	SESSAD Aurignac-Haute-Auvergne	79 858,62 €	-18 246,17 €			61 612,45 €
	ITEP	126 392,78 €	-151 084,86 €			-24 692,08 €
	Foyer Appuyé	-36 721,29 €	-4 223,24 €			-40 944,53 €
	S-AUS	1 814,34 €	-7 050,19 €			-5 235,85 €
	AEMO	80 855,18 €	106 248,64 €			187 103,82 €
	DILAP	-39 999,17 €	8 671,47 €			-31 327,70 €
	SE-AP	9 827,81 €	-25 457,70 €			-15 629,89 €

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Excédent ou déficit de l'exercice	115 692,53 €	-115 692,53 €	782 629,90 €	335 803,75 €	446 826,15 €
<i>dont</i> MIECS Brezons	-26 950,22 €	26 950,22 €	30 833,56 €	0,00 €	30 833,56 €
Entreprise Adaptée	30 221,37 €	-30 221,37 €	35 414,91 €	0,00 €	35 414,91 €
ES-AT Production	188 998,44 €	-188 998,44 €	270 515,06 €	0,00 €	270 515,06 €
ES-AT Social	-39 540,63 €	39 540,63 €	14 166,65 €	0,00 €	14 166,65 €
F-AM Hébergement	-99 117,10 €	99 117,10 €	33 770,90 €	0,00 €	33 770,90 €
F-AM Sains	122 969,44 €	-122 969,44 €	0,00 €	87 397,71 €	-87 397,71 €
Foyer de Vie	-2 363,81 €	2 363,81 €	18 838,55 €	0,00 €	18 838,55 €
CMPP	2 659,95 €	-2 659,95 €	0,00 €	81 485,78 €	-81 485,78 €
MP-A Prévention	-8 504,76 €	8 504,76 €	0,00 €	7 901,10 €	-7 901,10 €
Association	248 205,32 €	-248 205,32 €	184 623,56 €	0,00 €	184 623,56 €
Sège	-48 072,21 €	48 072,21 €	3 577,36 €	0,00 €	3 577,36 €
IME	-163 093,38 €	163 093,38 €	2 380,77 €	0,00 €	2 380,77 €
SESSAD Pays de Mauriac	-24 138,12 €	24 138,12 €	0,00 €	14 117,69 €	-14 117,69 €
SESSAD Ariégeois-Haute-Auvergne	-18 246,17 €	18 246,17 €	0,00 €	37 473,25 €	-37 473,25 €
ITEP	-151 084,86 €	151 084,86 €	0,00 €	25 036,91 €	-25 036,91 €
Foyer Ajoiegy	-4 223,24 €	4 223,24 €	60 325,42 €	0,00 €	60 325,42 €
S-ILS	-5 440,59 €	5 440,59 €	2 869,20 €	0,00 €	2 869,20 €
AEMO	106 248,64 €	-106 248,64 €	0,00 €	82 391,31 €	-82 391,31 €
DHLAP	8 671,47 €	-8 671,47 €	57 747,19 €	0,00 €	57 747,19 €
SEAP	-25 029,36 €	25 029,36 €	41 183,83 €	0,00 €	41 183,83 €
S-ILMS-AH-ARS	20 824,14 €	-20 824,14 €	19 427,68 €	0,00 €	19 427,68 €
S-ILMS-AH CD 15	2 698,21 €	-2 698,21 €	3 524,26 €	0,00 €	3 524,26 €
USEMA	0,00 €	0,00 €	1 431,00 €	0,00 €	1 431,00 €
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée »	-351 732,60 €	351 732,60 €	292 076,37 €	335 803,75 €	-43 727,38 €
<i>dont</i> MIECS Brezons	-26 950,22 €	26 950,22 €	30 833,56 €	0,00 €	30 833,56 €
ES-AT Social	-39 540,63 €	39 540,63 €	14 166,65 €	0,00 €	14 166,65 €
F-AM Hébergement	-99 117,10 €	99 117,10 €	33 770,90 €	0,00 €	33 770,90 €
F-AM Sains	122 969,44 €	-122 969,44 €	0,00 €	87 397,71 €	-87 397,71 €
Foyer de Vie	-2 363,81 €	2 363,81 €	18 838,55 €	0,00 €	18 838,55 €
CMPP	2 659,95 €	-2 659,95 €	0,00 €	81 485,78 €	-81 485,78 €
MP-A Prévention	-8 504,76 €	8 504,76 €	0,00 €	7 901,10 €	-7 901,10 €
Sège	-48 072,21 €	48 072,21 €	3 577,36 €	0,00 €	3 577,36 €
IME	-163 093,38 €	163 093,38 €	2 380,77 €	0,00 €	2 380,77 €
SESSAD Pays de Mauriac	-24 138,12 €	24 138,12 €	0,00 €	14 117,69 €	-14 117,69 €
SESSAD Ariégeois-Haute-Auvergne	-18 246,17 €	18 246,17 €	0,00 €	37 473,25 €	-37 473,25 €
ITEP	-151 084,86 €	151 084,86 €	0,00 €	25 036,91 €	-25 036,91 €
Foyer Ajoiegy	-4 223,24 €	4 223,24 €	60 325,42 €	0,00 €	60 325,42 €
S-ILS	-5 440,59 €	5 440,59 €	2 869,20 €	0,00 €	2 869,20 €
AEMO	106 248,64 €	-106 248,64 €	0,00 €	82 391,31 €	-82 391,31 €
DHLAP	8 671,47 €	-8 671,47 €	57 747,19 €	0,00 €	57 747,19 €
SEAP	-25 029,36 €	25 029,36 €	41 183,83 €	0,00 €	41 183,83 €
S-ILMS-AH-ARS	20 824,14 €	-20 824,14 €	19 427,68 €	0,00 €	19 427,68 €
S-ILMS-AH CD 15	2 698,21 €	-2 698,21 €	3 524,26 €	0,00 €	3 524,26 €
USEMA	0,00 €	0,00 €	1 431,00 €	0,00 €	1 431,00 €
Situation nette (sous-total)	11 318 092,83 €	-1 193,16 €	883 432,99 €	435 413,68 €	11 764 918,98 €
Fonds propres consommables	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	1 221 357,07 €		84 713,40 €	85 882,05 €	1 220 188,42 €
Subventions d'investissement	1 146 817,65 €		47 094,07 €	59 541,81 €	1 134 369,91 €
<i>dont</i> ES-AT Social	524 117,65 €		- €	25 882,35 €	498 235,30 €
ITEP	622 700,00 €		- €	33 659,46 €	589 040,54 €
Résidence BOS D-ARNIS	0,00 €		6 504,07 €	- €	6 504,07 €
IME Les Esclaves	0,00 €		40 590,00 €	- €	40 590,00 €
Sur Crédits non reconductibles	- €	- €	- €	- €	- €
Taxe Apprentissage	46 061,75 €		37 619,33 €	21 381,81 €	62 299,27 €
<i>dont</i> IME Les Esclaves/ Sessad Mauriac	13 487,93 €		18 683,24 €	17 167,00 €	15 004,17 €
DITEP du Cantal	32 096,48 €		18 936,09 €	4 214,81 €	46 317,76 €
Association	477,34 €		0,00 €	0,00 €	477,34 €
Autres	28 477,67 €		- €	4 958,43 €	23 519,24 €
<i>dont</i> Complexe d'Ajoiegy dont Entreprise Adaptée	17 552,67 €		- €	2 533,43 €	15 019,24 €
Résidence Bos Darais	5 525,00 €		- €	1 025,00 €	4 500,00 €
Association	4 000,00 €		- €	- €	4 000,00 €
IME Les Esclaves	1 400,00 €		- €	1 400,00 €	- €
Provisions réglementées	1 517 257,43 €		107 231,54 €	317,92 €	1 624 171,05 €
Réserve de trésorerie	113 643,25 €		- €	- €	113 643,25 €
Pour travaux de rénovation	- €	- €	- €	- €	- €
Réserves des plus values nettes d'actif	1 403 614,18 €		107 231,54 €	317,92 €	1 510 527,80 €
<i>dont</i> MIECS Brezons	36 330,81 €		- €	- €	36 330,81 €
Entreprise Adaptée	323 039,39 €		14 560,00 €	- €	337 599,39 €
Résidence BOS D-ARNIS	101 894,83 €		- €	- €	101 894,83 €
Sège	15 182,34 €		- €	- €	15 182,34 €
Association	34 724,23 €		- €	- €	34 724,23 €
ITEP Cantal	409 208,79 €		57 871,34 €	27,29 €	467 053,04 €
SESSAD Cantal	32 846,46 €		- €	- €	32 846,46 €
CMPP	49 949,80 €		- €	- €	49 949,80 €
AEMO	71 907,33 €		1 500,00 €	- €	73 407,33 €
DHLAP	36 126,63 €		- €	- €	36 126,63 €
SEAP	26 703,49 €		- €	- €	26 703,49 €
IME / SESSAD Mauriac	245 709,06 €		33 300,00 €	290,63 €	278 709,43 €
TOTAL	14 056 707,33 €	- 1 193,16 €	1 075 377,93 €	521 613,65 €	14 609 278,45 €

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable - Audit - Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 55
E-mail : accueil@innoliance.fr

5.10 Tableau des provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour risques				
Litiges Prudhommaux	149 620,83 €	- €	112 752,83 €	36 868,00 €
Autres risques	56 225,36 €	- €	32 284,36 €	23 941,00 €
<i>Dont</i>		- €	- €	
Provisions pour charges				
Travaux - Grosses réparations	206 700,23 €	- €	13 972,00 €	192 728,23 €
Autres provisions	22 788,77 €	14 234,15 €	18 438,00 €	18 584,92 €
<i>Dont IME</i>		14 234,15 €	18 438,00 €	
Dépréciation des comptes de tiers				
Comptes d'usagers	10 728,79 €	11 710,76 €	452,50 €	21 987,05 €
<i>Dont</i>				
<i>Entreprise Adaptée</i>		- €	50,00 €	
<i>AEMO</i>		11 710,76 €		
<i>Exploitation commerciale</i>		- €	402,50 €	
Autres tiers	- €	- €	- €	- €
Total Général	446 063,98 €	25 944,91 €	177 899,69 €	294 109,20 €

INNOLIANCE CBA
 Expertise comptable – Audit – Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 55
 E-mail : accueil@innoliance.fr

5.11 Tableau des Fonds Dédiés (Exploitation/Investissement)

Variation des fonds dédiés issus de	Nature du fonds dédié	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant Global	Dont Remboursement		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations (1)	subventions d'exploitation	39 215,41 €	84 340,00 €	18 515,86 €			104 939,55 €	2 383,68 €
Contribution financière des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	Fonds dédiés à l'investissement :	3 727 021,86 €	1 696 249,42 €	227 601,43 €			5 195 669,85 €	414 352,30 €
	Fonds dédié projet de restructuration	63 564,38 €	- €	11 887,30 €			51 677,08 €	- €
	Fonds dédié création UPHV	62 007,77 €	- €	5 121,44 €			56 886,33 €	- €
	Fonds dédié ciblage CD 13	26 900,00 €	- €	- €			26 900,00 €	26 900,00 €
	Fonds dédié ex compte 142	516 732,96 €	- €	49 982,18 €			466 750,78 €	- €
	Fonds dédié ex compte 142 ITEP Saint-Flour	318 613,76 €	- €	26 479,82 €			292 133,94 €	- €
	Fonds dédié CNR 2015	19 155,54 €	- €	2 911,36 €			16 244,18 €	- €
	Fonds dédié CNR 2019	1 920,00 €	- €	320,00 €			1 600,00 €	- €
	Fonds dédié réfection chambres CNR 2020	8 497,31 €	- €	856,39 €			7 640,92 €	- €
	Fonds dédié sinistre foudre	248,70 €	- €	83,88 €			164,82 €	- €
	Fonds dédiés travaux / rénovation	493 332,47 €	26 808,73 €	39 803,29 €			480 337,93 €	- €
	Fonds dédiés chevaux + manège	23 722,68 €	- €	5 334,73 €			18 387,95 €	- €
	Fonds dédié remplacement mobilier	15 662,22 €	- €	2 928,33 €			12 733,89 €	- €
	Fonds dédié DIU	1 459,24 €	- €	1 455,20 €			4,04 €	- €
	Fonds dédié téléphonie	5 612,44 €	- €	2 807,52 €			2 804,92 €	- €
	Fonds dédié SSI 2019 (Foyer de Vie)	1 922,00 €	- €	384,00 €			1 538,00 €	- €
	Fonds dédié logiciel FOCAT	36 915,94 €	- €	548,13 €			36 367,81 €	- €
	Fonds dédié à l'investissement	175 039,00 €	- €	9 461,57 €			165 577,43 €	- €
	Fonds dédié robot pillulier	40 000,00 €	- €	2 809,21 €			37 190,79 €	- €
	Fonds dédié projet restructuration IME Les Esclozes	516 348,00 €	36 358,53 €	- €			552 706,53 €	275 172,61 €
	Fonds dédié aménagement salle psychomotricité	7 772,29 €	- €	- €			7 772,29 €	7 772,29 €
	Fonds dédié tests psychométriques	10 000,00 €	- €	1 191,47 €			8 808,53 €	- €
	Fonds dédié atelier espaces verts	38 145,63 €	- €	7 097,17 €			31 048,46 €	- €
	Fonds dédié projet LIMAGNE	312 045,57 €	65 063,15 €	16 867,33 €		24 993,28 €	360 241,39 €	- €
	Fonds dédié amélioration perf énergétique	146 396,78 €	36 924,10 €	- €			183 320,88 €	50 141,39 €
	Fonds dédié standard téléphonique BOS DARNIS	11 200,00 €	- €	2 800,00 €			8 400,00 €	- €
	Fonds dédié système appels malades	34 400,00 €	- €	8 600,00 €			25 800,00 €	- €
	Fonds dédié moustiquaires CNR 2023	1 590,00 €	- €	109,97 €			1 480,03 €	- €
	Fonds dédié réserve incendie CNR 2023	6 770,40 €	- €	483,60 €			6 286,80 €	- €
	Fonds dédié chaudière gaz CNR 2023	6 787,33 €	- €	482,67 €			6 304,66 €	- €
	Fonds dédié pare neige salle resto CNR 2023	1 353,75 €	- €	71,25 €			1 282,50 €	- €
	Fonds dédié rideaux anti-feu CNR 2023	7 936,00 €	- €	1 678,84 €			6 257,16 €	- €
	Fonds dédié véhicule électrique	34 200,00 €	- €	6 686,05 €			27 513,95 €	- €
	Fonds dédié isolation gîte	8 224,20 €	- €	913,80 €			7 310,40 €	- €
	Fonds dédiés syst vidéo conférence	4 000,00 €	- €	761,94 €			3 238,06 €	- €
	Fonds dédiés projet immobilier CMPP	180 000,00 €	937 816,95 €	- €			1 107 816,95 €	- €
	Fonds dédiés projet immobilier SESSAD	90 000,00 €	90 010,26 €	- €			180 010,26 €	- €
	Fonds dédiés mobilier projet Limagne	50 000,00 €	- €	4 210,66 €			45 789,34 €	- €
	Fonds dédiés travaux maison Langue doc	40 000,00 €	- €	742,62 €			39 257,38 €	- €
	Fonds dédié abri parking Saint-Flour	32 355,07 €	- €	- €			32 355,07 €	- €
	Fonds dédié surcoût PPI ESAT	36 571,88 €	- €	1 826,02 €			34 745,86 €	- €
	Fonds dédié véhicule fin LOA	14 900,00 €	- €	3 725,00 €			11 175,00 €	- €
	Fonds dédiés aménagement salle d'accueil	3 224,65 €	- €	- €			3 224,65 €	- €
	Fonds dédiés AEMO Saint-Flour	182 608,86 €	300 000,00 €	- €			482 608,86 €	- €
	Fonds dédiés hussier DHAP	37 030,99 €	- €	- €			37 030,99 €	- €
	Fonds dédiés préau MECS Brezons	5 564,59 €	- €	- €			5 564,59 €	5 564,59 €
	Fonds dédiés sanitaires chambres MECS BREZONS	- €	- €	- €			- €	- €
	Fonds dédiés préau 2 MECS Brezons	1 530,30 €	- €	510,06 €			1 020,24 €	- €
	Fonds dédiés 1er étage MECS Brezons	- €	- €	- €			- €	- €
	Fonds dédiés compl. Travaux sanitaire MECS Brezons	733,50 €	- €	733,50 €			- €	- €
	Fonds dédiés 2ème sanitaire MECS Brezons	782,65 €	- €	782,65 €			- €	- €
	Fonds dédiés sécurité SSI MECS Brezons	7 184,63 €	- €	1 315,37 €			5 869,26 €	- €
	Fonds dédiés aménagement extérieur MECS Brezons	48 801,42 €	- €	- €			48 801,42 €	48 801,42 €
	Fonds dédiés réparation chaudière MECS Brezons	4 591,26 €	- €	- €			4 591,26 €	- €
	Fonds dédiés nettoyeur vapeur MECS Brezons	300,00 €	- €	300,00 €			- €	- €
	Fonds dédiés qualité de vie au travail	9 644,56 €	8 724,77 €	2 377,12 €			15 746,45 €	- €
	Fonds dédiés place stationnement secours	10 872,00 €	- €	- €			10 872,00 €	- €
	Fonds dédié déplacement baie informatique	11 879,14 €	- €	- €			11 879,14 €	- €
	Fonds dédié Logiciel Soins	- €	60 000,00 €	- €			60 000,00 €	- €
	Fonds dédié lits médicalisés + matelas	- €	17 000,00 €	- €			17 000,00 €	- €
	Fonds dédié toiture villa thourou	- €	45 000,00 €	- €			45 000,00 €	- €
	Fonds dédié terrain pétanque + aménagements extérieurs	- €	18 037,96 €	- €			18 037,96 €	- €
	Fonds dédié acquisition véhicule	- €	25 250,00 €	- €			25 250,00 €	- €
	Fonds dédié cuisine DHAP	- €	15 031,55 €	- €			15 031,55 €	- €
	Fonds dédié fauteuil prélèvement + chariot soins CNR 2025	- €	7 757,00 €	- €			7 757,00 €	- €
	Fonds dédiés équipements sportifs - CNR 2025	- €	6 124,43 €	- €			6 124,43 €	- €
	Fonds dédié armoire pharmacie - CNR 2025	- €	1 296,00 €	- €			1 296,00 €	- €
	Fonds dédiés équipements cuisine - CNR 2025	- €	8 965,97 €	- €			8 965,97 €	- €

Contribution financière des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	Fonds dédiés à l'exploitation :	1 617 832,86 €	396 380,68 €	407 055,81 €		1 607 157,73 €	322 622,41 €
	Fonds dédié stagiaires	13 242,57 €	- €	5 055,71 €		8 186,86 €	- €
	Fonds dédié frais de psychiatrie	15 000,00 €	- €	15 000,00 €		- €	- €
	Fonds dédié pour colloques	7 000,00 €	6 280,00 €	6 280,00 €		7 000,00 €	2 000,00 €
	Fonds dédié analyse des pratiques	3 174,00 €	- €	639,00 €		2 537,00 €	- €
	Fonds dédié retraite	835 324,74 €	105 850,20 €	130 233,00 €		810 941,94 €	72 854,06 €
	Fonds dédié formation	217 547,96 €	7 090,00 €	47 404,80 €		177 233,16 €	- €
	Fonds dédiés pour heures de remplacement	19 479,43 €	- €	7 338,00 €		12 141,43 €	- €
	Fonds dédiés Prud'hommes	90 936,98 €	- €	- €		90 936,98 €	90 936,98 €
	Fonds dédié RAI/T	92 783,11 €	- €	- €		92 783,11 €	92 783,11 €
	Fonds dédiés dépenses de personnel non prévenus CNR 2020	16 000,00 €	- €	7 470,15 €		8 529,85 €	- €
	Fonds dédiés temps de psychologue	15 250,10 €	15 000,00 €	5 615,46 €		24 634,54 €	- €
	Fonds dédiés prestations/formation DIU	1 139,00 €	- €	1 139,00 €		- €	- €
	Fonds dédiés missions expertise et conseil	11 040,00 €	- €	- €		11 040,00 €	11 040,00 €
	Fonds dédié temps infirmier	1 000,00 €	20 000,00 €	21 000,00 €		- €	- €
	Fonds dédiés CNR masques COVID	1 405,94 €	- €	1 405,94 €		- €	- €
	Fonds dédiés activités thérapeutiques	16 971,07 €	- €	1 329,88 €		15 641,19 €	- €
	Fonds dédié maintenance FOCAT	5 447,42 €	- €	982,14 €		4 465,28 €	- €
	Fonds dédié offre de répit	2 720,00 €	- €	2 720,00 €		- €	- €
	Fonds dédié tests COVID	6 343,84 €	- €	6 343,84 €		0,00 €	- €
	Fonds dédiés psychopédagogie	17 356,80 €	- €	17 356,80 €		- €	- €
	Fonds dédiés dépenses PPE	3 562,63 €	- €	3 562,63 €		0,00 €	- €
	Fonds dédié TISSERON	1 258,26 €	- €	- €		1 258,26 €	1 258,26 €
	Fonds dédié surv. de nuit CNR 2023	7 873,08 €	- €	- €		7 873,08 €	- €
	Fonds dédié GPEC	24 000,00 €	- €	- €		24 000,00 €	24 000,00 €
	Fonds dédié mi-temps ASI	35 254,61 €	- €	- €		35 254,61 €	14 000,00 €
	Fonds dédié contrat apprentissage AES	8 071,93 €	- €	8 071,93 €		- €	- €
	Fonds dédié vie affective et sexuelle des résidents	5 000,00 €	- €	- €		5 000,00 €	5 000,00 €
	Fonds dédié qualité de vie au travail	7 000,00 €	- €	- €		7 000,00 €	7 000,00 €
	Fonds dédié apprenti psychomot. CNR 2023	17 237,55 €	- €	15 990,22 €		1 247,33 €	- €
	Fonds dédié contrat gaz CNR 2023	591,26 €	- €	591,26 €		0,00 €	- €
	Fonds dédié apprenti ES	72 486,25 €	- €	42 444,13 €		30 042,12 €	- €
	Fonds dédié sport adapté	4 201,61 €	- €	1 546,58 €		2 655,03 €	1 750,00 €
	Fonds dédiés livres d'accueil DTIEP	3 956,97 €	- €	- €		3 956,97 €	- €
	Fonds dédiés cas complexes	38 173,75 €	11 643,00 €	40 999,68 €		8 817,07 €	- €
	Fonds dédié apprenti AS		37 000,00 €	- €		37 000,00 €	- €
	Fonds dédié contrat pro AES		32 662,00 €	- €		32 662,00 €	- €
	Fonds dédié contrat apprenti ES Saint-Flour		40 800,00 €	4 925,89 €		55 876,11 €	- €
	Fonds dédié contrat pro ME		61 768,00 €	11 611,77 €		50 156,23 €	- €
	Fonds dédié projet répit guidance parentale		38 287,48 €	- €		38 287,48 €	- €
Contributions financières d'autres organismes (1)	Mécène financier	378 598,01 €	5 000,00 €	26 717,63 €		356 832,38 €	- €
Ressources liées à la générosité du public (1)	Don association	- €	- €	- €		- €	- €
Total Général		5 762 668,14 €	2 181 870,10 €	679 890,73 €		7 264 647,51 €	739 358,39 €

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

5.12 Tableau des fonds dédiés liés aux legs et donations

Nature du fonds dédié	A l'ouverture de l'exercice (avec prise en compte du reclassement ANC et Paragraphe "Fonds dédiés et reportés")	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont Remboursement		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés legs ou donations	33 100,00 €	- €	- €			33 100,00 €	33 100 €

5.13 Etat des échéances des dettes

	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 357 002,33 €	633 914,99 €	1 913 623,02 €	4 809 464,32 €
Emprunts	7 350 709,32 €	627 621,98 €	1 913 623,02 €	4 809 464,32 €
Dont				
Résidence Bos Darnis St Ilde	578 908,66 €	212 521,09 €	358 769,74 €	7 617,83 €
Complexe d'Anjoigny St Cernin	2 791 061,25 €	136 769,77 €	556 200,29 €	2 098 091,19 €
Sège	31 165,98 €	11 000,04 €	20 165,94 €	0,00 €
ITEP du Cantal	3 679 803,37 €	253 274,24 €	928 694,85 €	2 497 834,28 €
DHAP	267 792,44 €	12 079,22 €	49 792,20 €	205 921,02 €
MECS BREZONS	1 977,62 €	1 977,62 €	0,00 €	0,00 €
Intérêts courus non échus	6 293,01 €	6 293,01 €		
Emprunts et dettes financières divers	4 368 284,12 €	4 386 284,12 €		
Solde créditeur de banque - Siège	4 368 284,12 €	4 386 284,12 €		
Autres dettes				
Dettes fournisseurs	579 310,76 €	579 310,76 €		
Autres dettes	2 943 441,03 €	2 943 441,03 €		
Produits constatés d'avance	28 750,50 €	28 750,50 €		
Total Dettes	15 276 788,74 €	8 571 701,40 €	1 913 623,02 €	4 809 464,32 €

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

5.14 Engagements financiers

	Nature de la garantie	Tiers caution	Capital restant dû au 31/12/2025
Crédit Agricole			
Siège	Privilège de prêteur de deniers		31 165,98 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		224 584,98 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		132 708,09 €
ITEP du Cantal	Caution solidaire	Ville d'Aurillac (50%)	2 830 000,00 €
Résidence Bos Damis - Hébergement	Sans Garantie		33 943,30 €
	Privilège de prêteur de deniers		
DHAP			152 001,80 €
DHAP	Sans Garantie		115 790,64 €
ESAT Social	Sans Garantie		786 331,50 €
		Conseil	
Foyer d'Hébergement Anjoigny	Caution solidaire	Départemental du Cantal (50%)	1 704 605,25 €
MECS Brezons	Sans Garantie		1 977,62 €
Banque populaire			
ITEP du Cantal - Restaurant Puy Mary	Hypothèque		3 675,77 €
Crédit Foncier			
Résidence Bos Damis - Hébergement	Caution solidaire	Conseil général (60%) Commune de St Illide (16,25 %)	382 589,40 €
Caisse des dépôts et consignations			
Résidence Bos Damis - Hébergement	Caution solidaire	Conseil général (60%) Commune de St Illide (16,25 %)	91 664,12 €
Caisse d'épargne			
Production Anjoigny	Sans Garantie		300 124,50 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		280 045,80 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		196 406,11 €
ITEP du Cantal	Hypothèque		12 382,62 €
Résidence Bos Damis - Hébergement	Sans Garantie		34 157,32 €
Société Générale			
Résidence Bos Damis - Hébergement	Sans Garantie		36 554,52 €

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil

3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC D.S.E.A. du Cantal - 2, rue de la Fromental - 15000 AURILLAC

Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 55 Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

E-mail : accueil@innoliance.fr

5.15 Tableau des concours publics et subventions (73 et 74)

Nature du concours ou de la subvention	Union Européenne	Etat	(ARS- Crédits d'Assurance maladie)	Conseils Départementaux	Autres	A la clôture de l'exercice
Concours publics		- €	12 264 456,06 €	9 179 403,13 €	14 679,49 €	21 458 538,68 €
Subventions d'exploitation		39 200,50 €	84 240,00 €	125 555,00 €	87 400,55 €	336 396,05 €
Subventions d'investissement			60 941,81 €		3 558,43 €	64 500,24 €
TOTAL GENERAL	- €	39 200,50 €	12 409 637,87 €	9 304 958,13 €	105 638,47 €	21 859 434,97 €

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

6. Notes sur le compte de Résultat

6.1 Analyse du résultat comptable

	Déficit	Excédent
Résultat des établissements en gestion libre		
Association		184 623,56 €
Production de l'ESAT d'Anjoigny		270 515,06 €
Entreprise Adaptée d'Anjoigny		35 414,91 €
Sous-Total Gestion Libre		490 553,53 €
Résultat des établissements en gestion contrôlée		
Financier : ARS Auvergne		
ITEP du Cantal	25 036,91 €	
SESSAD du Cantal	37 473,25 €	
IME Les Escloses		2 380,77 €
SESSAD de Mauriac	14 117,69 €	
CMP	81 485,78 €	
Résidence Bos Damis -Section Soins	87 397,71 €	
ESAT d'Anjoigny (Budget social)		14 166,65 €
SAMSAH		19 427,68 €
Financier : Conseil Général du Cantal		
AEMO	82 391,31 €	
DHAP		57 747,19 €
SEAP		41 183,83 €
Foyer Anjoigny		60 325,42 €
SAVS d'Anjoigny		2 869,20 €
Résidence Bos Damis - Hébergement		35 770,90 €
Résidence Bos Damis - Foyer de vie / Ateliers occupationnels		18 838,55 €
SAMSAH		3 524,26 €
Service de Prévention- Maison Pour Apprendre	7 901,10 €	
MECS Brezons		30 833,56 €
USEMA		1 431,00 €
Financement par frais de siège des établissements		
Siège		3 577,36 €
Sous-Total gestion contrôlée	-	43 727,38 €
Résultat comptable de l'exercice 2025		446 826,15 €

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

6.2 Détermination du résultat effectif de l'entité

DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	446 826,15 €	115 692,53 €
<i>Dont</i> AEMO	- 82 391,31 €	106 248,64 €
DHAP	57 747,19 €	8 671,47 €
SEAP	41 183,83 €	25 029,36 €
MECS BREZONS	30 833,56 €	26 950,22 €
USEMA	1 431,00 €	
ITEP du Cantal	- 25 036,91 €	151 084,86 €
SESSAD du Cantal	- 37 473,25 €	18 246,17 €
CMPP	- 81 485,78 €	2 659,95 €
IME Les Esclozes	2 380,77 €	163 093,38 €
SESSAD de Mauriac	- 14 117,69 €	24 138,12 €
Foyer d'hébergement Anjoigny/SAJMT	60 325,42 €	4 223,24 €
SAVS Anjoigny	2 869,20 €	5 440,59 €
ESAT Ars	14 166,65 €	39 540,63 €
FAM Hébergement Bos Darnis	35 770,90 €	99 117,10 €
FAM Soins Bos Darnis	- 87 397,71 €	122 969,44 €
Foyer de vie Bos Darnis	18 838,55 €	2 363,81 €
ESAT Production	270 515,06 €	188 998,44 €
Entreprise Adaptée	35 414,91 €	30 221,37 €
Siège	3 577,36 €	48 072,21 €
Association	184 623,56 €	248 205,32 €
SAMSAH ARS	19 427,68 €	20 824,14 €
SAMSAH CD 15	3 524,26 €	2 698,21 €
Service Prévention - Maison Pour Apprendre	- 7 901,10 €	8 504,76 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	1 159 454,60 €	1 338 391,93 €
<i>Dont</i> AEMO	322 160,18 €	196 899,46 €
DHAP	15 081,55 €	9 980,77 €
SEAP	- €	37 030,99 €
MECS BREZONS	58 581,61 €	4 000,00 €
ITEP du Cantal	73 818,34 €	219 529,13 €
SESSAD du Cantal	81 131,80 €	103 956,97 €
CMPP	210 589,53 €	192 645,29 €
IME Les Esclozes	63 203,57 €	212 137,58 €
SESSAD de Mauriac	10 015,93 €	29 037,81 €
Foyer d'hébergement Anjoigny/SAJMT	103 087,96 €	80 450,59 €
SAVS Anjoigny	674,46 €	7 724,65 €
ESAT Ars	3 965,24 €	38 377,90 €
FAM Hébergement Bos Darnis	- €	78 728,78 €
FAM Soins Bos Darnis	129 000,00 €	4 308,47 €
Foyer de vie Bos Darnis	66 324,10 €	61 426,61 €
ESAT Production	- €	- €
Entreprise Adaptée	- €	- €
Siège	21 820,33 €	62 156,93 €
Association	- €	- €
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 606 280,75 €	1 454 084,46 €
<i>Dont résultat effectif en gestion propre</i>	490 553,53 €	467 425,13 €
<i>Dont résultat effectif en gestion contrôlée</i>	1 115 727,22 €	986 659,33 €

7. Comptes annuels 2024 certifiés (exercice précédent l'année de première application du règlement n° ANC 2023-03)

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2024			
A C T I F	Arrêté au 31/12/2024		
	Durée 12 mois		
	BRUT	AMORT/PROV	NET
Actif Immobilisé			
Immobilisations Incorporelles			
Frais d'établissement	54 864,77	-52 608,86	2 255,91
Frais de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	128 128,15	-72 834,82	55 293,33
Autres immobilisations incorporelles	231,30		231,30
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations Corporelles			
Terrains	272 384,63	-10 593,15	261 791,48
Constructions	23 764 395,50	-9 982 034,39	13 782 261,11
Installations techniques matériel et outillage	2 001 990,30	-1 610 270,73	391 719,57
Autres immobilisations corporelles	2 780 111,15	-1 833 029,35	947 081,80
Immobilisations corporelles en cours	207 600,35		207 600,35
Avances et acomptes	31 659,54		31 659,54
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Immobilisations Financières			
Autres titres Immobilisés	62 347,99		62 347,99
Autres	10 212,51		10 212,51
TOTAL I	29 313 826,19	-13 561 371,30	15 752 454,89
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL II			
Actif Circulant			
Stocks et en cours			
Stocks et en cours	205 210,86		205 210,86
Avances et acomptes versés sur commandes			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 137 125,88	-10 728,79	1 126 397,09
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	606 791,25		606 791,25
Valeurs mobilières de placement			
Valeurs mobilières de placement	7 152 616,54		7 152 616,54
Instruments de trésorerie			
Disponibilités			
Disponibilités	10 411 011,65		10 411 011,65
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	125 658,43		125 658,43
TOTAL III	19 638 414,61	-10 728,79	19 627 685,82
Frais d'émission des emprunts			
Frais d'émission des emprunts			
TOTAL IV			
Prime de remboursement des emprunts			
Primes de remboursement des emprunts			
TOTAL V			
Ecart de conversion Actif			
Ecart de conversion Actif			
TOTAL GENERAL	48 952 240,80	-13 572 100,09	35 380 140,71

07/05/2025 09:47:14 Edition du bilan v.1.2

Tél : 04.71.48.21.15 - Mail : direction.generale@adsea15.fr

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2024	
PASSIF	Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois
Fonds propres	
Fonds propres sans droit de reprise	
Fonds propres statutaires	80 803,24
Fonds propres complémentaires	784 347,85
Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds propres complémentaires	80 000,00
Ecart de réévaluation	
Réserves	
Réserves pour projet de l'entité	9 900 876,31
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	8 736 327,30
Report à nouveau	
Report à nouveau	356 372,90
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	396 290,09
Excédent ou déficit de l'exercice	
Excédent ou déficit de l'exercice	115 692,53
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveau des activités sociales & médico-sociales	-351 732,60
Situation nette (sous-total)	
Situation nette (sous-total)	11 318 092,83
Fonds propres consommables	
Subventions d'investissement	
Subventions d'investissement	1 221 357,07
Provisions réglementées	
Provisions réglementées	1 517 257,43
TOTAL I	14 056 707,33
Fonds reportés et dédiés	
Fonds reportés liés aux legs et donation	
Fonds reportés liés aux legs et donation	33 100,00
Fonds dédiés	
Fonds dédiés	5 762 668,14
TOTAL II	5 795 768,14
Comptes de Linéon	
Comptes de Linéon	
TOTAL III	
Provisions	
Provisions pour risques	205 846,19
Provisions pour charges	229 489,00
TOTAL IV	435 335,19
Dettes	
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 768 935,35
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses	7 821,03
Avances et acomptes sur commandes	
Avances et acomptes sur commandes	64 024,11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 977,85
Dettes des legs ou donations	
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes fiscales et sociales	2 555 636,25
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	99 188,13
Autres dettes (d'exploitation)	
Autres dettes (d'exploitation)	2 727,33
Instrument de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
Produits constatés d'avance	
TOTAL V	15 092 330,05
Ecart de conversion Passif	
Ecart de conversion Passif	
TOTAL VI	
TOTAL GENERAL	35 380 140,71

07/05/2025 09:47:14 Edition du bilan v.1.2

COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATIF CONSOLIDE 2024		
Arrêté au : 31/12/2024		
	Montant	%
Produit d'exploitation		
Cotisations	517,00	0,00
Ventes de biens	225 921,03	1,15
-dont ventes de biens en nature		
Ventes de services	1 044 188,15	5,31
-dont parrainages		
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so		
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s		
Ventes de biens et services	1 270 109,18	6,46
Concours publics et subv ^{rs} exploitation	19 655 206,78	100,00
Subventions d'exploitation	181 850,48	0,93
-dont contributions financières autorités tarifications		
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable		
. Dons manuels	45 800,00	0,23
. Mécénats	3 600,00	0,02
. Legs, donations et assurances-vie		
Ressources liées à la générosité du public	49 400,00	0,25
Contributions financières		
Produits de tiers financeurs	19 886 457,26	101,18
Reprises prov. & amort, transf. de charge	150 630,01	0,77
Utilisations des fonds dédiés	722 061,50	3,67
Autres produits	1 386 261,89	7,05
-dont complément de rémunération TH		
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun		
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	23 416 036,84	119,13
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	122 421,72	0,62
Variation de stocks	762,78	0,00
Autres achats et charges externes	4 120 504,68	20,96
Impôts, taxes et versements assimilés	1 256 717,90	6,39
Salaires et traitements	11 134 232,97	56,65
Charges sociales	4 012 111,61	20,41
Dotations aux amortissements	1 119 210,83	5,69
Autres charges	33 941,76	0,17
Dotations aux provisions	86 853,82	0,44
Report en fonds dédiés	1 703 376,45	8,67
Aides financières		
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	23 590 134,52	120,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	-174 097,68	-0,89
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs mob., créances d'actif im		
Autres intérêts et produits assimilés	333 953,35	1,70
Reprises provisions et transfert de char		
Différences positives de change		
Produits net/cession des V.M.P		
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	333 953,35	1,70
Charges financières		
Dotations amort, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	107 241,38	0,55
Différences négatives de change		
Charges nettes/cessions des V.M.P		
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	107 241,38	0,55
RESULTATS FINANCIERS	226 711,97	1,15
RESULTATS COURANTS AVANT IMPOTS	52 614,29	0,27
Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion	106 019,26	0,54
Sur opération en capital	75 436,56	0,38
Reprises provisions et transfert de char	1 799,60	0,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V INNOVANCE CBA	183 255,42	0,93
Charge exceptionnelle		
Expense comptable - Audit - Corse		
Sur opération de gestion 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC	4 195,45	0,02
Sur opération en capital Tel 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65	21 794,96	0,11
Dotation aux amortissements et aux programmes accueil@innovance.fr	14 842,97	0,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	40 833,38	0,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 422,04	0,72

06/05/2025 14:43:20 Edition du compte de résultat v 1.0

ASSOCIATIF CONSOLIDÉ 2024		
Arrêté au : 31/12/2024		
	Montant	%
Participation des salariés		
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII		
Impôts sur les bénéfices	79 343,80	0,40
TOTAL VIII	79 343,80	0,40
PRODUITS	23 933 245,61	121,77
CHARGES	23 817 553,08	121,18
Total XI		
Eng à réaliser sur ressources affectées		
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs		
TOTAL XI		
EXCEDENT OU DEFICIT	115 692,53	0,59
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée		
INNOLIANCE CBA Expertise comptable – Audit – Conseil 3 rue du 11 Novembre – 15000 AURILLAC Tél 04 71 64 84 84 – Fax 04 71 64 18 65 E-mail : accueil@innoliance.fr		
05/05/2025 14:43:20 Edition du compte de résultat v 1.0		